

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DOCUMENTS A FOURNIR

♥Cerfa de PC ou PCMI

PC (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes) cerfa n°13409 PCMI (pour une maison individuelle et/ou ses annexes) : cerfa n°13406 service-public.fr

♥Un plan de situation

PCMI1

(sur lequel apparaît clairement le nom de la Rue , où se situe la construction, par rapport à la commune) cadastre.gouv.fr

⇔Un plan de masse

PCMI2

(coté en trois dimensions, à savoir les longueurs et largeurs de chaque construction existante et projetée, les hauteurs de chaque construction au faîtage et à la gouttière, les hauteurs relevées de points altimétriques du terrain, les angles de prises de vues des photographies PCMI7 et PCMI8)

∜Un plan de coupe

PCMI3

(indiquant le profil et les niveaux du terrain naturel, le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel)

Une notice descriptive du projet et du terrain

(indiquant les caractéristiques du paysage, du terrain, l'aspect de la construction et la justification de son intégration à l'environnement)

♦Les plans de façades

PCMI4

pour chaque façade, fournir un plan représentant la construction avec ses dimensions (longueur et hauteur), les dimensions des ouvertures (longueur et hauteur), l'orientation, les matériaux apparents utilisés

Une insertion graphique du projet dans son environnement PCMI6

(croquis sur calque agrafé à la photographie PCMI7, ou insertion graphique dans la photographie PCMI7, permettant d'apprécier ce que va représenter le projet dans son environnement, au plus près de la réalité)

Une photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche

PCMI7

(photographie permettant d'apprécier l'endroit où va être implanté le projet sur la parcelle)

Une photographie permettant de situer le terrain dans son environnement lointain

PCM18

(photographie permettant d'apprécier l'entourage direct de la parcelle où le projet va être réalisé, laissant apparaître les constructions voisines ou terrains voisins, à partir de la voie publique la plus proche)

Un complément sur le plan de masse ou sur la notice descriptive permettant d'apprécier le respect du coefficient de biotope le cas échéant (mentionnant les espaces verts, drainants ou bétonnés, et les plantations)

♥ Une attestation de réglementation thermique

PCMI 14-1

♥ Une attestation sismique

PCMI13

♥ Des pièces supplémentaires peuvent vous être demandées selon la nature et/ou la situation du projet.

- Pour un dépôt papier (sauf pour les personnes morales), vous devrez fournir 2 exemplaires complets (cerfa + pièces).
- Pour un dépôt dématérialisé, rendez-vous sur : https://demarchesurbanisme.agglo-larochelle.fr/gnau/#/